



**Aix en Provence**

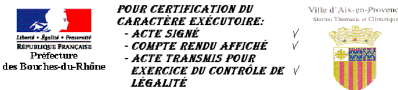
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2014-393**

**Séance publique du**

**3 novembre 2014**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Président de la  
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : A013-211300017-20141103-53522-DE-1-1_0
Date de signature : 04/11/2014
Date de réception : mercredi 5 novembre 2014
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE ✓ LÉGALITÉ ✓

**OBJET : MOMAIX 2014 - ACHAT DE PLACES**

Le 3 novembre 2014 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 28/10/2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Abbassia BACHI à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Odile BONTHOUX à Monsieur Jules SUSINI, Madame Charlotte DE BUSSCHERE à Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Jean-Jacques POLITANO à Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Sylvaine DI CARO.

Secrétaire : S.Dijon

Madame Patricia BORRICAND donne lecture du rapport ci-joint.



07.04

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Direction Générale des Services  
Direction de la Culture

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 3 NOVEMBRE 2014

**Nomenclature : 7.10**

Divers

-----

**RAPPORTEUR** : Madame Patricia BORRICAND

**Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE**

**OBJET** : MOMAIX 2014 - ACHAT DE PLACES- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Direction Culture coordonne chaque année à l'automne, le temps fort jeune public intitulé « Mômâix », qui propose durant deux mois des spectacles vivants dans différentes disciplines artistiques : théâtre, musique, danse, cirque,.. .

Pour élaborer ce programme, la Ville travaille conjointement avec les lieux culturels aixois participants afin d'inscrire cette démarche dans une dynamique d'accessibilité au bénéfice d'un public familial. Sont partenaires réguliers de cette manifestation depuis sa création : le Théâtre du Jeu de Paume, le Grand Théâtre de Provence, le Pavillon Noir, le Théâtre des Ateliers, le Théâtre Antoine Vitez, le 3 bis f, Théâtre et Chansons et le Bois de l'Aune.

Depuis, la programmation s'est enrichie grâce à la participation de nouveaux lieux : le Théâtre Ainsi de Suite, le Théâtre de Poche de la Mareschale, l'amphithéâtre de la Verrière à la Cité du Livre et le Conservatoire.

Par son travail de coordination, la Direction de la Culture anime des groupes de travail avec les opérateurs afin de renforcer le maillage et les actions de médiation. Une des résultantes de ce travail d'animation sur notre territoire a été la mise en place d'un livret de communication très largement diffusé et d'une charte de fonctionnement précisant les actions et modalités pour chacun des partenaires.

La 7ème édition de Mômâix se déroulera du 15 octobre au 20 décembre 2014 et 55 représentations auront lieu pour 24 spectacles dans 12 lieux culturels différents.

Le succès des éditions précédentes, notamment grâce au soutien de la Ville en direction des familles par la mise en place d'un jeu permettant de gagner des places à ces spectacles, nous

engage à reconduire cette opération en 2014. Cette année, la Ville achètera 80 pass (*un pass ouvrant droit à l'accès à une représentation pour un enfant de moins de 12 ans ainsi que trois adultes*).

Les tirages au sort se feront les 08 octobre et 05 novembre 2014. Les coupons sont à déposer dans l'une des urnes Mômeaix dans les lieux de diffusion, le BIC et les centres de proximité. Les coupons peuvent également être téléchargés sur le site web de la Ville.

Tableau 1

<b>Structure</b>	<b>Coût</b>	<b>Nombre places</b>
Théâtre Antoine Vitez	216 €	36
Théâtre Ainsi de Suite	288 €	24
Théâtre des ateliers	504 €	72
Pavillon Noir	680 €	40
3BisF	45 €	8
Théâtre et chansons	144 €	16
Grand Théâtre de Provence	1092 €	44
Théâtre du Jeu de Paume	818 €	80
<b>Total</b>	<b>3 787 €</b>	<b>320</b>

Aussi, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'achat de places dans le cadre du jeu concours comme indiqué dans le tableau 1, ci-dessus ;
- **DIRE** que les dépenses correspondantes seront imputées au budget de la Ville au chapitre 9233 – 6188 – 1773 qui présente les disponibilités suffisantes.

Présents et représentés	: 54
Présents	: 48
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Reine MERGER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 06/11/2014  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)